

de chez nous, sans rien donner souvent pour les frais de pension, ont appris d'eux à lire sur les lèvres la pensée de leurs semblables. En même temps que leur âme s'ouvrait à la vie intellectuelle, leurs mains s'habituèrent aux métiers les plus variés, au moyen desquels ils sont devenus capables de gagner honorablement leur vie.

La reconnaissance fait donc un devoir, aux catholiques du diocèse de contribuer à cette bonne œuvre de l'éducation des sourds-muets. En conséquence, je prescris une quête spéciale, pour le dimanche du 5 septembre prochain, dans toutes les églises et chapelles, où se fait l'office paroissial. Messieurs les curés voudront bien la recommander, le dimanche précédent, et en transmettre, sans tarder, le produit à la procure de l'évêché.

II

Vous trouverez plus loin la liste des desservants des paroisses pendant la retraite de Messieurs les curés. Les prêtres chargés de cette desserte, devront se rendre à leur poste respectif assez tôt pour recevoir des curés les avis dont ils pourront avoir besoin. J'accorde, à tous ceux qui seront requis de le faire, la faculté de bîner, le dimanche qui se présentera pendant la retraite.

Messieurs les curés sont priés de ne pas oublier qu'ils sont tenus de rembourser à leurs remplaçants les frais légitimes de voyage, ainsi que les honoraires des offices célébrés le dimanche et la semaine.

En vous demandant de prier avec ferveur pour les retraites sacerdotales, je demeure votre sincère dévoué en Notre-Seigneur.

✠ ALEXIS-XVSTE,

EV. DE SAINT-HYACINTHE.